



***The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library***

**This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.**

**Help ensure our sustainability.**

Give to AgEcon Search

AgEcon Search  
<http://ageconsearch.umn.edu>  
[aesearch@umn.edu](mailto:aesearch@umn.edu)

Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

# La classification des entreprises agricoles suivant leur importance économique

J. Klatzmann

---

#### Citer ce document / Cite this document :

Klatzmann J. La classification des entreprises agricoles suivant leur importance économique. In: Bulletin de la Société française d'économie rurale. Volume 4 N°2, 1952. Compte rendu des réunions de travail des 14 et 15 decembre 1951 (fin) pp. 38-58;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1952.1283>

[https://www.persee.fr/doc/ecoru\\_1146-9374\\_1952\\_num\\_4\\_2\\_1283](https://www.persee.fr/doc/ecoru_1146-9374_1952_num_4_2_1283)

---

Fichier pdf généré le 09/05/2018

# LA CLASSIFICATION DES ENTREPRISES AGRICOLES SUIVANT LEUR IMPORTANCE ECONOMIQUE

par M. J. KLATZMANN,

*Ingénieur agronome, Administrateur à l'I.N.S.E.E.*

Le problème de la classification des entreprises agricoles a toujours préoccupé les économistes ruraux. On ne trouvera guère d'ouvrage d'économie rurale dans lequel ne soit engagé le classique débat sur la grande et la petite entreprise dans notre pays. Quelle est en France la place réelle de la grande exploitation agricole ? La grande exploitation ou entreprise est-elle préférable ou non à la petite ? Pour répondre à ces questions, il faut tout d'abord définir avec précision la petite, la moyenne et la grande entreprises en agriculture. Mais il ne suffit pas de définir. Il faut ensuite exploiter la documentation statistique disponible, de manière à effectuer un classement selon le ou les critères choisis. Et c'est là que réside la principale difficulté, difficulté si grande d'ailleurs que la question n'a encore jamais été résolue. Est-il cependant possible d'arriver à des résultats qui, sans être entièrement satisfaisants, ouvrent au moins des perspectives ? C'est ce que nous nous proposons d'examiner.

## I — Critique des classifications traditionnelles.

Il n'est pas nécessaire de s'étendre longuement sur la critique des classifications existantes, la question étant bien connue et ayant d'ailleurs déjà été examinée dans de précédentes réunions de la Société française d'Economie rurale.

La classification d'après la superficie totale des entreprises n'a évidemment pas grand sens, ou du moins elle a une signification très limitée. L'exploitation de 100 hectares de la Brie, presque toute en terres labourables cultivées intensivement, est sans aucun doute une grande exploitation, beaucoup plus importante que celle de même superficie de la zone des plateaux dans les Basses-Alpes, qui comprend surtout des bois et des terres incultes.

Le classement d'après la population active peut paraître, au premier abord, bien préférable. Il l'est, certes. Mais bien des critiques peuvent lui être adressées. Tout d'abord, il est à peu près impossible de connaître le nombre annuel « moyen » de personnes actives dans les entreprises agricoles. Mais il existe une autre objection. À importance économique égale, la population active d'une entreprise

agricole dépend de l'équilibre entre les facteurs de production, c'est-à-dire du rapport travail-capital. Dans la zone pauvre du Bassin de Châteaulin, dans le département du Finistère, les exploitations de plus de 20 hectares ont une superficie moyenne de l'ordre de 30 hectares et une population active moyenne d'un peu moins de 5 personnes, exploitant compris. Dans le Soissonnais, les exploitations de 50 hectares ont une population active moyenne légèrement supérieure à 5 personnes. On ne saurait évidemment en déduire que l'entreprise de 30 hectares de la zone pauvre du Bassin de Châteaulin est comparable à celle de 50 hectares du Soissonnais car, dans cette dernière, la faible importance du personnel employé est la conséquence du développement de la mécanisation et de la motorisation.

On peut envisager un critère tout à fait différent et définir la petite entreprise comme celle qui n'utilise que du travail familial, la moyenne entreprise comme celle qui ajoute généralement au travail familial le travail salarié et la grande entreprise comme celle dont le chef est entièrement absorbé par le travail de direction. La classification peut être détaillée encore en distinguant dans la grande entreprise celle où le chef ne commande pas directement le personnel et, dans la petite entreprise, celle qui est trop peu importante pour subvenir à la totalité des besoins d'une famille. On imagine aisément les difficultés de la réalisation pratique d'une telle classification, les hésitations de l'agriculteur devant répondre à un questionnaire établi sur ces bases.

Un essai a cependant été effectué dans ce sens. Les résultats du dépouillement de l'enquête de 1942 ont été présentés en distinguant, dans chaque région agricole, les très petites, petites, moyennes, grandes et très grandes entreprises d'après des critères analogues. Plus précisément, chaque Directeur des Services agricoles a indiqué, pour les différentes régions de son département, à quelle superficie correspondait chaque catégorie d'exploitations. C'est ainsi que, pour reprendre le département du Finistère, la grande exploitation commence à 25 hectares dans le Bassin de Châteaulin et à 6 hectares dans la zone côtière de la pénéplaine Nord, région où les cultures légumières tiennent une place importante.

Mais un examen détaillé montre que la classification n'a pas été faite, en réalité, suivant les principes posés. On peut s'étonner, en effet, que dans le Multien la très grande exploitation commence à 150 hectares, tandis qu'elle commence à 20 hectares dans la montagne béarnaise. Est-il possible d'admettre que l'exploitation de 20 hectares de la montagne béarnaise est en quoi que ce soit comparable à l'exploitation de 150 hectares du Multien ? Il est clair que dans la classification ont été considérées comme très grandes les entreprises qui étaient très importantes par rapport à la moyenne de la région. Dans la montagne béarnaise, région de petites entreprises, le possesseur ou l'utilisateur de 20 hectares se classe évidemment dans la catégorie supérieure. De tels exemples pourraient être multipliés. Ils montrent qu'un critère correct n'a pas été appliqué en fait, et cela en partie parce qu'il était difficile à appliquer. Un autre critère a été proposé, c'est la classification d'après la valeur des récoltes, d'après le rendement brut. Mais un tel critère est-il applicable ?

## **II — Détermination de l'importance de l'entreprise agricole d'après son rendement brut.**

M. Augé-Laribé a proposé, dans une précédente réunion, la valeur des récoltes comme critère de la classification des entreprises agricoles. D'une manière plus précise, on peut retenir le rendement brut ou la valeur de la production finale : produits végétaux et animaux vendus ou consommés par les habitants des entreprises.

Il paraît en effet logique de considérer comme plus importante une entreprise dont la production est plus élevée. L'adoption d'un tel critère aura, de plus, l'avantage de permettre d'intéressantes comparaisons avec l'industrie.

Que signifie exactement la classification d'après le rendement brut ? Considérons deux exploitations de superficie identique, pratiquant le même système de culture, avec la même population active et le même capital. Ces deux entreprises sont donc comparables à tous points de vue. Mais l'une, mieux gérée, a un rendement brut double de celui de l'autre. Faut-il considérer qu'il s'agit d'une exploitation plus importante ?

Car c'est bien à cela que l'on aboutit avec le critère choisi. Nous pensons que oui, mais la question peut évidemment être discutée.

On pourrait également envisager d'autres critères de même nature. Le classement d'après l'importance des bénéfices paraît devoir être rejeté sans hésitation. L'entreprise dont la production et la population active seraient très élevées ne saurait évidemment être considérée comme une petite entreprise,

même si, en raison d'une mauvaise gestion, ses bénéfices sont très faibles.

On peut encore, au lieu du rendement brut, considérer ce qui est appelé, selon les terminologies, produit social ou valeur ajoutée. Il s'agit de la différence entre le rendement brut et le montant des dépenses faites par l'entreprise auprès des autres secteurs de l'activité : achats d'engrais, de machines, etc..., c'est-à-dire en somme du « revenu net » dans la terminologie utilisée à l'I.N.S.E.E. pour le calcul du revenu de l'agriculture.

Considérons en effet une entreprise dont la valeur de la production finale s'élève à 5 millions de francs, les dépenses d'exploitation, salaires non compris, représentant un total de 1 million de francs. Soit maintenant une autre entreprise dont la production finale atteint également 5 millions de francs, mais avec des dépenses d'exploitation s'élevant à 4 millions de francs, parce que cette dernière entreprise achète à l'extérieur semences, aliments du bétail, etc... Faut-il considérer que les deux entreprises sont d'importance égale ou que la première est plus importante que la seconde ? Il n'y a guère de doute à avoir, c'est l'entreprise dont la valeur ajoutée est la plus élevée qui est la plus importante. Une entreprise qui consomme beaucoup de matières premières et dont le chiffre d'affaires, quoique élevé, n'est que légèrement supérieur à la valeur des matières premières incorporées, en raison de la faible transformation qu'elles subissent, ne peut être considérée comme une grande entreprise.

Faut-il déduire de ce qui précède que la valeur ajoutée, de quelque nom qu'on l'appelle, constitue pour la classification des entreprises agricoles, un critère meilleur que la valeur de la production finale ? La question peut certes être discutée, mais il existe un argument pratique de poids. Nous verrons, en effet, qu'il est possible de tenter certains calculs approximatifs pour l'évaluation statistique des rendements bruts, tandis que rien de pareil ne peut se concevoir, du moins actuellement, en ce qui concerne la valeur ajoutée. Nous adopterons donc le rendement brut comme critère de la classification des entreprises agricoles. Remarquons d'ailleurs qu'il y a tout de même une corrélation assez étroite en agriculture, entre le rendement brut et la valeur ajoutée. Dans l'industrie, il existe certes des différences énormes en raison de la très grande variété des productions industrielles. L'hétérogénéité est beaucoup moins grande en agriculture. Une entreprise dont le rendement brut est de 10 millions de francs a toutes chances d'avoir une valeur ajoutée supérieure à celle d'une entreprise dont le rendement brut ne dépasse pas 5 millions de francs. Il y a certes des cas particuliers, par exemple l'entreprise avicole spécialisée qui achète tous les aliments au dehors. Mais ces cas très particuliers ne sont pas nombreux. Il est vrai sans doute que, dans une petite entreprise, les dépenses d'exploitation

représentent généralement une part du rendement brut beaucoup plus faible que dans une grande. Si le rendement brut de la grande entreprise est égal à dix fois celui de la petite entreprise, sa valeur ajoutée sera moins de dix fois supérieure à celle de la petite. Mais cette considération ne modifie en rien l'ordre de classement des entreprises agricoles. Et, de toutes façons, il faut bien se rendre compte qu'on ne peut espérer aboutir à autre chose qu'à une large approximation.

On peut se poser encore une question. Faut-il retenir, pour le classement des entreprises agricoles, la valeur totale de la production finale ou seulement la valeur de ce qui est commercialisé, de ce qui est jeté sur le marché ?

C'est indiscutablement de la totalité du rendement brut qu'il faut tenir compte, car les différences concernant la commercialisation peuvent tenir simplement à la nature des spéculations végétales ou animales. Soit deux entreprises de rendement brut équivalent. L'une est très spécialisée (entreprise viticole par exemple) et emploie un personnel non nourri. L'autre pratique un certain degré de polyculture, ce qui peut rendre avantageux de nourrir le personnel sur l'exploitation. Cette dernière entreprise aura donc un chiffre d'affaires moins élevé que la précédente. On ne saurait cependant la considérer comme moins importante. Peut-on d'ailleurs considérer comme de petites entreprises les grands domaines autarciques du moyen âge ?

### **III — Procédés d'appreciation du rendement brut des entreprises agricoles.**

#### **1<sup>e</sup> La documentation existante. Répartition des cultures par catégorie d'entreprises.**

Les seules statistiques détaillées qui existent sont celles relatives aux superficies des exploitations. Le problème que nous nous proposons de résoudre est le suivant : comment passer de l'estimation de la superficie à l'estimation du rendement brut ? Si, dans toutes les catégories d'entreprises de toutes les régions du pays, la valeur moyenne de la production à l'hectare était identique, il n'y aurait pas de problème. La répartition d'après la superficie totale nous donnerait en même temps la répartition d'après le rendement brut. Mais une telle hypothèse est, bien entendu, fort éloignée de la réalité. Système de culture et rendements à l'hectare par culture varient d'une région à l'autre et d'une catégorie d'exploitation à l'autre (nous ne considérons que les moyennes par catégorie, faisant abstraction des différences individuelles entre les entreprises). La petite entreprise ne peut subsister que grâce à un système de culture intensif, procurant un rendement brut à l'hectare plus élevé en général que celui de la grande.

Or, il existe des renseignements relatifs à la répartition des cultures dans les différentes catégories d'entreprises. Le dépouillement de l'enquête de 1942 a permis en effet de connaître, par département, la répartition du territoire dans chaque catégorie d'exploitations, les exploitations étant classées d'après leur superficie totale. Les limites des catégories sont les suivantes :

0 à 1 ha.	5 à 10 ha.	50 à 100 ha.
1 à 2 ha.	10 à 20 ha.	100 à 200 ha.
2 à 3 ha.	20 à 40 ha.	200 à 500 ha.
3 à 5 ha.	40 à 50 ha.	et plus de 500 ha.

On peut voir, par exemple, que dans le département de l'Ain, les exploitations de 3 à 5 hectares comprennent 30 % de terres labourables, 47 % d'herbe, 4 % de vignes, etc..., tandis que les exploitations de 100 à 200 hectares n'ont que 12 % de terres labourables et 24 % d'herbe, les bois et les terres incultes se partageant pratiquement le reste du territoire. Dans le département de l'Ain, les exploitations de 3 à 5 hectares pratiquent donc un système de culture plus intensif que celles de 100 à 200 hectares. Dans le département de l'Aisne, c'est le contraire. L'exploitation de 100 à 200 hectares comprend 74 % de terres labourables contre 28 %, seulement aux exploitations de 3 à 5 hectares. De même, l'exploitation de 3 à 5 hectares du Vaucluse n'est nullement comparable à celle de 3 à 5 hectares de l'Ain. Dans ce dernier département, les cultures intensives : jardins potagers, cultures fruitières, vignes et cultures légumières, ne représentent que 5 % de la superficie totale, tandis que ces mêmes cultures atteignent environ 38 % de la superficie des exploitations de 3 à 5 hectares du Vaucluse.

Mais, avant de songer à utiliser cette documentation, il faut se demander quelle est sa valeur exacte et si elle est réellement utilisable. Bien des critiques peuvent être adressées aux résultats issus de l'enquête de 1942. Tout d'abord, ces résultats sont anciens et la situation a évolué depuis cette date déjà éloignée. Même à l'époque, les renseignements pouvaient être erronés. L'étude détaillée des documents de base fait ressortir de très nombreuses contradictions, souvent bien décevantes. Mais on peut considérer que, dans les grandes lignes, si l'on se contente seulement des ordres de grandeur, les résultats sont généralement valables. Quelle que soit l'inexactitude des statistiques, celles-ci font tout de même ressortir les grandes différences. Lorsque nous voyons que les entreprises de 50 à 100 hectares ont 85 % de terres labourables et 9 % d'herbe dans l'Eure-et-Loir, et 16 % de terres labourables et 10 % d'herbe dans le Lot, les chiffres eux-mêmes sont sans doute faux. Ils permettent cependant de conclure, à coup sûr, que les entreprises considérées comprennent, dans l'Eure-et-Loir, une proportion très importante de terres labourables et une petite proportion d'herbe, tandis

qu'elles ont dans le Lot à la fois très peu de terres labourables et très peu d'herbe. Il est certes possible que, même si l'on se contente seulement d'ordres de grandeur, certains renseignements soient faux.

C'est ainsi qu'il apparaît nécessaire de procéder, dans certains cas, à des rectifications arbitraires des données utilisées. Il faudra donc interpréter avec beaucoup de prudence les résultats des calculs.

## 2<sup>e</sup> Définition et mesure du coefficient d'intensité des spéculations végétales.

Nous avons vu que le système de culture, la nature des spéculations végétales ou animales, constituait un facteur essentiel du rendement brut à l'hectare. L'enquête de 1942 nous apporte des renseignements sur la répartition du territoire. Comment les combiner de manière à donner une expression chiffrée du système de culture ? Les différentes spéculations végétales ou animales demandent plus ou moins de travail à l'hectare et ont un rendement brut plus ou moins élevé. Un hectare de fruits rapportera plus qu'un hectare de blé et un hectare de cultures maraîchères plus qu'un hectare d'herbe.

Si l'on se contente des évaluations à l'échelon national, il est possible d'effectuer des calculs de moyennes. L'essai a d'ailleurs déjà été fait. En combinant les résultats du calcul du revenu de l'agriculture avec les données publiées dans la statistique agricole, il a été possible, en effet, de calculer le rendement brut moyen par hectare de terre labourable, d'herbe, de vigne, etc... Les résultats obtenus ont été utilisés pour étudier, à l'échelon national, la répartition des revenus bruts par catégorie d'exploitations (*Etudes et conjoncture* — « *Economie Française* » n° 5, 1949). Nous avions fait, dans cette étude, une première tentative de classification des entreprises agricoles d'après leur importance économique. C'est ce même problème qui est repris aujourd'hui d'une façon beaucoup plus détaillée.

En utilisant, pour la période actuelle, les résultats du calcul du revenu de l'agriculture et les renseignements publiés par la statistique agricole annuelle, on est conduit à adopter, en ce qui concerne les rapports des rendements bruts, le tableau suivant :

Surfaces en herbe	:	1
Terres labourables	:	2
Vignes	:	5
Jardins d'exploitants	:	6
Cultures maraîchères	:	12
Cultures fruitières	:	6

Il n'est pas tenu compte, dans ces calculs, des bois et forêts des entreprises agricoles.

Ces chiffres ne représentent, bien entendu, que des ordres de grandeur. Ils signifient, par exemple, que le rendement brut moyen d'un hectare de vigne

est environ cinq fois plus élevé que le rendement brut moyen d'un hectare d'herbe. Le rendement brut moyen d'un hectare d'herbe est la valeur de la production finale de cet hectare, compte tenu du fait qu'une partie de la production sert à nourrir des animaux de trait, tandis qu'une autre partie est valorisée par la transformation en viande ou en lait.

Même ce premier tableau des moyennes nationales peut être critiqué. Des modifications pourraient sans doute être apportées aux chiffres proposés. Adoptons-les cependant pour l'instant.

Même s'il était rigoureusement exact qu'un hectare de vigne ait, en moyenne, un rendement brut cinq fois plus élevé qu'un hectare d'herbe, ce résultat ne saurait être considéré comme valable pour toutes les catégories d'entreprises de tout le territoire. Dans une région de riches herbages et de médiocres vignobles, le rapport serait beaucoup plus faible. Dans une région de production de vins de grands crus, il serait au contraire beaucoup plus élevé. Le rendement brut des cultures maraîchères, comparé à celui d'autres cultures, est également très variable d'une région à l'autre. Mais il n'en reste pas moins que dans presque toutes les régions où l'on cultive de la vigne sur des superficies appréciables, un hectare de vigne a un rendement brut bien plus élevé qu'un hectare en herbe. Appliqués à une catégorie d'exploitations quelconque d'une région quelconque, les rapports évalués plus haut ne correspondent pas à la réalité et en seront même très éloignés pour telle ou telle spéculation peu importante. Mais, dans l'ensemble, ils ne donneront pas une idée tout à fait mauvaise de la situation du groupe considéré. Soit une catégorie d'entreprises dans laquelle les terres labourables représentent 20 % du territoire, l'herbe 30 %, la vigne 1 %, les jardins potagers 1 %, les cultures maraîchères et les cultures fruitières étant à peu près inexistantes. En appliquant à chacun de ces pourcentages le rapport des rendements bruts qui a été donné plus haut, on trouve :

$$20 \times 2 + 30 + 5 + 6 = 81$$

Nous appellerons ce total le coefficient d'intensité de la catégorie considérée. Soit une autre catégorie dans laquelle les terres labourables représentent 70 % du territoire des entreprises, l'herbe 10 %, la vigne 5 %, les jardins potagers 1 %, les cultures maraîchères 3 %, et les cultures fruitières 3 %. L'application de la même méthode nous donnera un coefficient d'intensité égal à :

$$70 \times 2 + 10 + 5 \times 5 + 6 + 3 \times 12 + 3 \times 6 = 235$$

Supposons que les rendements à l'hectare de chaque culture ne présentent pas de différences considérables entre les deux groupes d'entreprises. Quelles que soient les critiques que l'on puisse adresser à la détermination des coefficients d'intensité, le résultat trouvé signifie, de façon indiscutable que,

dans le second groupe, le rendement brut moyen à l'hectare est beaucoup plus élevé que dans le premier. Le rapport des rendements bruts n'est certes pas égal exactement à 235/81. Mais sans doute est-il au moins égal à 2 et probablement ne dépasse-t-il pas 4. Telle est la signification qu'il faut donner aux résultats trouvés.

Avant d'aller plus loin dans l'utilisation de cette méthode, il est toutefois nécessaire de présenter un certain nombre de critiques. Nous avons trouvé que le rendement brut d'un hectare de terres labourables est en moyenne double de celui d'un hectare d'herbe. Mais l'utilisation des terres labourables peut être très variable. Le coefficient 2 par rapport à l'herbe, valable pour l'ensemble de la France, ne saurait donc être appliqué aux terres labourables de toutes les régions. En procédant de la même façon que ci-dessus, on peut déterminer des rapports de rendements bruts à l'intérieur des terres labourables. On trouve ainsi les rapports suivants (qui ne sont pas comparables à ceux indiqués plus haut, les bases du calcul n'étant pas les mêmes) :

- 1 pour les céréales,
- 3 pour les plantes sarclées,
- 1 pour les plantes fourragères,
- 1,5 pour les légumes secs,
- 5 pour les légumes frais,
- et 2,5 pour les cultures diverses.

Sur ces bases, des rectifications ont été apportées aux coefficients relatifs aux terres labourables de chaque département, en utilisant des données récentes (statistique agricole de 1948).

D'autres rectifications doivent être apportées aux coefficients relatifs aux surfaces en herbe. Il existe en effet une grande différence entre le rendement brut des herbages et des prairies naturelles d'une part, et des pâturages et pacages d'autre part. En considérant toujours les résultats relatifs à la moyenne de la France, on trouve que le rendement brut des surfaces en herbe de la première catégorie est plus de deux fois supérieur à celui des surfaces en herbe de la seconde. Il est donc possible, au lieu d'adopter le coefficient 1 pour chaque département, d'adopter un autre coefficient, supérieur ou inférieur, calculé en tenant compte du pourcentage des pâturages et pacages dans le total des surfaces en herbe du département.

Enfin, une dernière remarque peut être faite. Le rendement brut moyen des terres consacrées à la production de denrées servant à l'alimentation du bétail a été calculé en tenant compte de la répartition moyenne des aliments du bétail entre leurs diverses utilisations. Mais la situation varie considérablement d'un département à l'autre et d'une catégorie d'entreprises à l'autre. Trois cas peuvent être envisagés. Dans une petite entreprise non motorisée et utilisant du bétail de trait, une proportion importante des cultures pour l'alimenta-

tion du bétail est destinée à couvrir les besoins du cheptel de trait. Au contraire, dans une entreprise motorisée, la presque totalité des produits de ces cultures peut être utilisée à la transformation en viande ou en lait. Mais les produits pour l'alimentation du bétail peuvent également être vendus directement, sans valorisation par la transformation en viande ou en lait. Tel est le cas, par exemple, de la Beauce où une partie des céréales secondaires produites est vendue à d'autres régions. Le rendement brut à l'hectare est alors inférieur sans doute à ce qu'il serait si la transformation en viande ou en lait était effectuée. C'est là une remarque très importante. Il est malheureusement impossible d'en tenir compte sans une étude très poussée relative à chaque catégorie d'entreprises de chaque région. Cela pourra être l'objet de travaux ultérieurs. Pour le moment, nous sommes obligés de négliger ce facteur.

Une fois les rectifications relatives aux terres labourables et aux surfaces en herbe effectuées, il est possible de calculer le coefficient d'intensité de chaque catégorie d'entreprises de chaque département.

### 3<sup>e</sup> Signification des coefficients d'intensité.

Nous trouvons par exemple que, dans le département de la Dordogne, le coefficient d'intensité des exploitations de 3 à 5 hectares s'élève à 159, tandis que celui des exploitations de 100 à 200 hectares ne dépasse pas 52. Les grandes entreprises du département de la Dordogne pratiquent donc un système de culture assez extensif. Faut-il en tirer la conclusion que le rendement brut des exploitations de 3 à 5 hectares est trois fois plus élevé que celui des exploitations de 100 à 200 hectares ? Aucunement, car nous ne connaissons pas les rendements des diverses cultures dans chacune des catégories d'entreprises. Si, pour chaque culture, les petites entreprises de la Dordogne ont un rendement à l'hectare plus élevé que les grandes entreprises de 100 à 200 hectares, elles pourront avoir un rendement brut non pas trois, mais quatre ou cinq fois plus élevé. Si, au contraire, les grandes entreprises ont des rendements beaucoup plus élevés pour chaque culture, leur rendement brut moyen à l'hectare pourra atteindre non pas le tiers, mais la moitié de celui des petites entreprises de 3 à 5 hectares.

Malheureusement, nous ne possédons absolument aucun renseignement chiffré sur les différences de rendement entre les catégories d'entreprises de chaque département ou de chaque région. La situation varie sans doute considérablement d'un département à l'autre. Force est donc de négliger ce facteur en attendant qu'une étude détaillée soit faite sur cette question. Il est à présumer, cependant, que les différences de rendements à l'intérieur d'un même département sont moins importantes que les différences entre départements.

Si nous admettons que, pour chaque culture ou spéculation animale, le rendement est le même dans

toutes les catégories d'entreprises d'un département, ou plus exactement si nous négligeons les différences qui existent, le rapport des coefficients d'intensité correspond bien à un rapport de rendements bruts moyens à l'hectare. Nous sommes donc conduits à admettre que l'entreprise de 100 à 200 hectares de la Dordogne a un rendement brut moyen à l'hectare trois fois plus faible que l'entreprise de 3 à 5 hectares du même département. Or, l'enquête de 1942 nous permet de connaître la part de chaque catégorie d'entreprises dans la superficie totale des entreprises du département. C'est ainsi que les entreprises de 3 à 5 hectares de la Dordogne couvraient, en 1942, 2,7 % de la superficie totale et celles de 100 à 200 hectares 3,2 % de cette superficie. En multipliant le coefficient d'intensité de chaque catégorie d'entreprises par la part qu'elle occupe dans la superficie totale et en ramenant le total à 100, on trouve la part de chaque catégorie dans le rendement brut du département.

Mais ce qui est vrai à l'intérieur d'un département ne l'est plus lorsque l'on compare deux départements. Le coefficient d'intensité des entreprises de 5 à 10 hectares de la Haute-Garonne est égal à 161. Pour les entreprises de 50 à 100 hectares de la Seine-Inférieure, on trouve un coefficient égal à 162. On ne saurait évidemment en conclure que les rendements bruts à l'hectare sont à peu près identiques dans les deux groupes considérés, car les rendements par culture sont en général beaucoup plus élevés dans le département de la Seine-Inférieure que dans celui de la Haute-Garonne.

#### 4<sup>e</sup> Détermination du rendement brut total de chaque catégorie d'entreprises.

Comment résoudre cette difficulté ? Si nous avions un moyen de calculer le rendement brut total de chaque département, il n'y aurait aucun problème. Nous avons estimé la répartition proportionnelle du rendement brut entre les différentes catégories d'entreprises de chaque département. Le rendement brut total connu, on en déduit facilement le rendement brut de chaque catégorie d'entreprises. Or, un essai d'estimation du rendement brut par département pour la campagne 1948-49 a été effectué récemment. Les résultats en ont été publiés dans « L'Espace économique français », ouvrage réalisé par la Direction de la Conjoncture de l'I.N.S.E.E. Mais que valent ces résultats qui, d'ailleurs, ne concernent qu'une campagne donnée et non des moyennes ? Nous avons indiqué dans l'ouvrage cité toutes les réserves qu'appelait un tel calcul.

#### a) Calcul du rendement brut par département, par deux méthodes différentes :

Un essai de recouplement est toutefois possible, qui nous permettra de contrôler à la fois la valeur de la méthode des coefficients d'intensité et la valeur des résultats publiés dans « l'Espace économique français ».

Il est possible de calculer, dans chaque département, le rapport du rendement de chaque culture au rendement moyen pour la France entière. A l'aide de ces rapports, on peut calculer un coefficient de rendement moyen en affectant chaque nombre d'une coefficient de pondération qui tient compte de l'importance de la culture considérée dans le département étudié. L'importance de cette culture peut être mesuré par exemple par sa part dans le coefficient d'intensité du département, calculé selon la méthode décrite plus haut.

En multipliant le coefficient d'intensité par la surface totale du département (puisque ce coefficient a été calculé à partir des pourcentages de chaque culture dans la superficie totale), puis en multipliant le résultat obtenu par le coefficient de rendement moyen, on obtient un nombre qui doit être proportionnel au rendement brut de ce département. En faisant le même calcul pour tous les départements, il est possible d'évaluer la part de chaque département dans le rendement brut de la France entière.

Bien des critiques peuvent être adressées à cette méthode fort grossière. C'est ainsi que tous ces calculs font complètement abstraction des différences de prix des produits selon les départements.

Quoi qu'il en soit, il peut être fort intéressant de comparer les résultats ainsi obtenus à ceux publiés dans « l'Espace économique français ». Ces derniers, relatifs à la campagne 1948-49, ont été obtenus par une toute autre méthode. On a calculé pour chaque département la valeur de la production commercialisée de blé, de betteraves industrielles, de viande, de lait, etc... On a estimé, d'autre part, le montant de la consommation familiale et on a additionné les deux résultats. Les totaux ont été également rapportés au rendement brut pour la France entière.

Les résultats obtenus par les deux méthodes peuvent être comparés sur un graphique. S'il y avait identité parfaite, tous les points seraient sur la droite  $y = x$ . Dans l'ensemble, la corrélation est assez bonne, d'autant plus qu'une des deux séries ne concerne qu'une année déterminée. Certaines différences s'expliquent facilement. C'est ainsi que dans « l'Espace économique français », on a tenu compte du fait que les prix des vins en Gironde sont supérieurs aux prix moyens pour la France entière. Il y a certes quelques exceptions frappantes dont les causes peuvent être recherchées.

Mais, ainsi que nous l'avons dit, la concordance entre les résultats des deux calculs n'est pas trop mauvaise. Cela permet de penser que, dans la majorité des cas, l'ordre de grandeur auquel on aboutit par la méthode employée dans « l'Espace économique français » est à peu près correct, et cela peut incliner à penser également que la méthode des coefficients d'intensité n'est pas absurde, puisqu'en multipliant les coefficients d'intensité par les coefficients de rendement moyen, on obtient des résultats souvent peu différents de ceux du calcul direct.

effectué en additionnant les valeurs de chaque produit.

Nous avons besoin, pour poursuivre nos calculs, de connaître la part de chaque département dans le rendement brut total de la France. Chaque fois que les deux méthodes donnent des résultats très voisins, il n'y a pas de difficulté. Nous prendrons la moyenne entre les deux nombres trouvés. Lorsque les différences sont importantes, un examen attentif doit permettre de trouver lequel des deux résultats a le plus de chances d'être proche de la réalité. Pour reprendre l'exemple de la Gironde, nous adopterons un chiffre proche de celui trouvé dans « l'Espace économique français », puisque ce dernier tient compte des prix effectifs des vins dans ce département.

Nous obtenons ainsi un tableau de la répartition du rendement brut entre les départements, que nous considérerons comme représentant à peu près la situation en année moyenne. Certains des résultats de ce tableau sont sans doute assez voisins de la réalité, d'autres en sont malheureusement très éloignés. Mais il faut bien se rendre compte qu'il est absolument impossible de dégager la vérité à partir de statistiques fausses.

b) *Calcul du rendement brut par catégorie d'entreprises :*

Nous connaissons donc ou, plus exactement, nous admettons que nous connaissons l'importance du revenu de chaque département. Nous avons calculé plus haut la répartition proportionnelle de ce revenu entre les différentes catégories d'entreprises. Il nous est donc possible de calculer, en millièmes du total pour la France entière par exemple, le rendement brut de chaque catégorie d'entreprises de chaque département. Nous trouvons ainsi que les entreprises de 20 à 40 hectares de l'Aube produisent 1,8 millième du rendement brut de la France et les entreprises de 50 à 100 hectares de la Somme 4,2 millièmes de ce rendement brut. Si le rendement brut de la France entière est évalué à 1.500 milliards de francs environ, ces résultats signifient qu'en année moyenne le rendement brut des catégories considérées sera d'environ 2,7 et 6,3 milliards de francs.

Ce premier tableau est certes très intéressant, mais il ne nous donne pas encore ce que nous cherchons.

5° *Calcul du revenu brut moyen par entreprise de chaque catégorie.*

Nous connaissons le rendement brut de chaque catégorie d'entreprises et le nombre d'entreprises de chaque catégorie d'après l'enquête de 1942. Nous sommes donc en mesure de faire des calculs de rendement brut moyen par entreprise.

Voilà enfin le résultat qui nous permettra d'effectuer un classement rationnel des entreprises agricoles en France. Nous trouvons par exemple un

rendement brut moyen (exprimé en millionièmes du total France entière) d'environ 2.200 dans les entreprises de 100 à 200 hectares de la Manche et d'environ 2.200 également dans les exploitations de 100 à 200 hectares de la Nièvre. Les entreprises de 100 à 200 hectares de ces deux départements sont donc comparables entre elles. Elles ont la même importance économique. Au contraire, les entreprises de 100 à 200 hectares du Lot n'ont qu'un rendement brut de l'ordre de 600. Elles ne sont donc pas comparables à celles des deux départements précédents. Nous trouverons, en comparant l'Aisne et la Seine-et-Marne à un département de montagne, exactement le contraire de ce que nous apportait la classification des exploitations à l'intérieur des régions agricoles, classification qui a été critiquée plus haut.

Certes, les résultats ne sont pas exacts. Certes, l'insuffisance des données statistiques a été cause de nombreuses erreurs. Les calculs effectués ont permis cependant de matérialiser une notion qui, tout en étant claire dans l'esprit, n'avait pu donner lieu, jusqu'à présent, à aucune application pratique.

Les résultats actuels sont perfectibles. La méthode peut être revue, de nouvelles bases de calculs peuvent être proposées (1). Mais c'est surtout lorsque nous posséderons de meilleures statistiques que nous arriverons à de meilleurs résultats.

Il s'agit maintenant d'exploiter complètement les résultats trouvés, d'en tirer le maximum de renseignements et d'informations sur les différentes catégories d'entreprises agricoles de notre pays.

## IV — Exploitation et interprétation des résultats.

Nous ne donnons ci-dessous que les principales exploitations possibles des résultats des calculs.

### 1° *Inégalité de la répartition des revenus dans chaque département.*

A partir des résultats précédents, il est possible de construire des graphiques faisant connaître l'inégalité de la répartition des revenus à l'intérieur de chaque département. Il suffit de porter, en abscisse, les pourcentages cumulés du nombre des entreprises de 0 à 1 hectare, 1 à 2 hectares, etc..., et en ordonnée les pourcentages correspondants du revenu total. Si l'on représente, sur le même graphique, l'inégalité de la répartition des superficies, on constate que cette dernière est en général plus grande, ce qui s'explique par le fait que les entreprises de grande superficie pratiquent souvent des systèmes de culture plus extensifs. A cet égard, la différence entre l'Aisne et les Alpes-Maritimes est significa-

(1) Il serait indispensable, notamment, d'être renseigné sur les variations du rendement de chaque culture en fonction de la dimension de l'entreprise. Les calculs qui précèdent ont tenu compte seulement des différences de systèmes de culture.

tive. Remarquons que l'inégalité de la répartition des revenus à l'intérieur d'un département ne nous renseigne en rien sur l'importance réelle des grandes entreprises dans ce département. Cette question sera reprise plus loin.

#### 2° *Rendement brut moyen par entreprise, en fonction de la superficie totale.*

Si toutes les catégories d'entreprises d'un département avaient le même coefficient d'intensité, le rendement brut serait proportionnel à la superficie. Tel est, à peu près, le cas du département de l'Aisne. Comme, en général, le coefficient d'intensité diminue lorsque la superficie augmente, le rendement brut croît relativement moins vite que la superficie. Il peut même diminuer à partir d'une certaine superficie. Il faut remarquer toutefois que nous ne connaissons rien quant à la répartition des revenus à l'intérieur d'une catégorie. Les graphiques ne peuvent être construits qu'en considérant le rendement brut comme une fonction continue de la superficie. La réalité est, bien entendu, différente.

#### 3° *Rendement brut moyen par hectare.*

Dans chaque catégorie d'entreprises, le rendement brut moyen par hectare peut être calculé en divisant le rendement brut moyen par entreprise, par la superficie moyenne des entreprises de la catégorie considérée. Les graphiques établis à partir des résultats de ces calculs permettent de faire des comparaisons entre départements aussi bien qu'à l'intérieur de chaque département. Dans l'Aisne, le rendement brut augmente légèrement avec la superficie de l'exploitation, à partir de 10 hectares, tandis qu'il ne cesse de diminuer dans le Finistère. Jusqu'à 100 hectares, les rendements bruts sont plus élevés dans l'Hérault que dans les deux départements précédents.

#### 4° *Rendement brut par personne active.*

Le calcul du rendement brut par personne active est plus délicat, car les renseignements du recensement de 1946 ne peuvent être appliqués à la répartition des entreprises en 1942. Ce calcul est possible cependant, moyennant certaines précautions. Les résultats font ressortir l'importance des variations en fonction de la superficie de l'entreprise.

#### 5° *Classification des entreprises suivant leur importance économique.*

L'importance des entreprises étant définie par le niveau de leur rendement brut, où finit la petite et où commence la grande entreprise ?

Nous ne prendrons pas position sur ce point, car la question mérite d'être discutée longuement. Nous nous contenterons de classer les entreprises agricoles en un nombre assez grand de catégories d'après l'importance de leurs revenus, ce qui permettra ensuite tous les regroupements désirés.

A partir des résultats précédents, nous distinguons les classes suivantes :

I	0 à	100
II	100 à	200
III	200 à	300
IV	300 à	500
V	500 à	1.000
VI	1.000 à	2.000
VII	2.000 à	3.000
VIII	3.000 à	5.000
IX	5.000 à	10.000
X	au-dessus de	10.000

Pour avoir, en milliers de francs, les revenus bruts en 1950-51 qui correspondent aux chiffres ci-dessus, il faut multiplier ces derniers par 1,5 environ.

Pour déterminer, dans un département donné, les entreprises de chaque classe, nous porterons sur un graphique :

- en abscisse : la superficie des entreprises;
- en ordonnée : les rendements bruts moyens par entreprise, les pourcentages cumulés du nombre des entreprises d'une part et du rendement brut total d'autre part. Il sera possible alors de déterminer graphiquement :
- les limites des superficies correspondant à chaque classe;
- l'importance relative de chaque classe dans le rendement brut total et le nombre total des entreprises du département.

Rappelons, pour l'interprétation des résultats, que les calculs ont porté seulement sur des moyennes par catégorie d'entreprises.

Une fois les résultats de ces déterminations graphiques portés sur des tableaux, nous serons en mesure d'effectuer une classification rationnelle des entreprises agricoles, d'après l'importance de leur rendement brut. Si nous définissons la classe V, par exemple, comme représentant la moyenne entreprise, il nous sera possible de connaître, en ordre de grandeur du moins, la place réelle de la moyenne entreprise dans chaque département et pour la France entière, en additionnant les résultats par département. Nous trouvons ainsi qu'un tiers du rendement brut total va aux moyennes entreprises, cette proportion descendant à un dixième dans l'Aisne, pour monter à la moitié en Gironde. Les entreprises des classes VII à X n'obtiennent qu'un huitième du rendement brut total de l'agriculture française, mais près de deux tiers du rendement brut de l'Aisne. Ces entreprises n'existent pas dans les Basses-Alpes, alors que dans ce département les exploitations de plus de 100 hectares couvrent 40 % de la superficie totale. A l'inverse, le Nord est considéré traditionnellement comme un département de

petites exploitations. Les entreprises de plus de 50 hectares couvrent à peine plus de 10 % de la superficie totale. Or, le rendement brut de ce département se répartit ainsi : un peu moins d'un tiers pour les classes I à V, un peu plus d'un tiers pour la classe VI et un tiers environ pour les classes VII à X. Dans les Basses-Alpes et le Nord, la classification d'après la superficie totale donne donc une idée entièrement fausse de l'importance économique des entreprises.

Nous pouvons comparer également les superficies moyennes de l'entreprise moyenne dans les différents départements : plus de 40 hectares dans l'Aveyron, contre 15 hectares environ dans le Finistère et une dizaine d'hectares dans le Nord.

On peut remarquer enfin qu'un nombre considérable d'entreprises agricoles — plusieurs centaines de milliers — ont des revenus insuffisants pour faire vivre une famille. Les habitants de ces entreprises ont donc, soit un niveau de vie extrêmement bas, soit des activités annexes.

## CONCLUSION

Le présent travail a permis d'aboutir à une première classification des entreprises agricoles d'après leur importance économique.

Malgré les réserves indiquées, les résultats obtenus paraissent intéressants. Ils apportent des éléments nouveaux qui peuvent être exploités de multiples façons. Une classification approximative d'après le rendement brut est préférable à une classification d'après des données, même rigoureuses, relatives à la superficie totale. Mais ce n'est là qu'un premier pas. Les recherches devront être poursuivies sans cesse, avec un constant souci d'amélioration. Il faudra s'efforcer, notamment, de tenir compte des différences existant entre les entreprises de chaque département, quant aux rendements à l'hectare des diverses cultures. Sans doute

en résultera-t-il une répartition des rendements bruts plus inégale que celle que nous avons trouvée. Il sera nécessaire, également, de perfectionner la méthode des coefficients d'intensité, pour mieux tenir compte de certaines différences régionales. Il serait souhaitable, enfin, d'effectuer les calculs dans un cadre plus homogène que le département.

La plupart des améliorations nécessaires ne pourront malheureusement être réalisées tant que nous ne disposerons pas d'une documentation statistique à la fois plus abondante et plus sûre. Et cette documentation n'existera pas tant que les moyens de l'obtenir n'auront pas été créés. Telle est actuellement l'inévitable conclusion de toute étude concernant l'économie agricole.

---

# ANNEXES

## TABLEAUX ET GRAPHIQUES

---

### OBSERVATION IMPORTANTE :

Les tableaux donnent les résultats provisoires des calculs. Pour la majorité des départements, ces résultats renseignent assez bien sur les ordres de grandeur. Il existe, toutefois, certainement quelques erreurs très importantes, dues à l'inexactitude des statistiques utilisées.

Nous serions reconnaissants aux lecteurs connaissant bien certaines régions, de signaler éventuellement les données numériques manifestement aberrantes. De telles observations seront utilisées dans la mesure du possible pour effectuer des corrections approximatives des résultats.

# DISCUSSION

**NOTE DE LA RÉDACTION.** — Ce compte rendu a été rédigé à partir des résumés écrits remis par les personnes ayant participé à la discussion. Dans les cas où ceux-ci ont fait défaut, la Rédaction s'est efforcée de reconstituer l'essentiel de l'intervention à partir de notes prises en séances. La Rédaction s'excuse à l'avance des erreurs qui auraient pu se glisser dans son texte.

**M. Coquery.** — Il convient de rappeler les essais intéressants qui ont déjà été réalisés par le Commissariat au Plan et par l'I.N.S.E.E. pour la classification des entreprises agricoles.

En 1946, l'I.N.S.E.E. disposait d'un fichier agricole établi d'après les déclarations individuelles des agriculteurs lors de l'enquête agricole de 1942.

Le Commissariat général du Plan proposa que ce fichier soit exploité à l'intention des Services agricoles départementaux à qui l'on demandait alors d'établir un plan départemental de modernisation de la production agricole comprenant :

1<sup>e</sup> Une orientation des cultures et de l'élevage tenant compte de la vocation agricole des régions naturelles ;

2<sup>e</sup> Un programme d'action technique correspondant à cette orientation.

Dans ce but, on a demandé aux Directeurs des Services agricoles :

— de délimiter les régions naturelles de leur département ;

— de préciser les limites des catégories d'exploitations pour chacune des régions naturelles en tenant compte de la terminologie populaire courante. Cinq catégories furent indiquées :

— TRES PETITES ENTREPRISES : celles où le chef d'exploitation est obligé de travailler au dehors pendant une partie de son temps, pour vivre.

— PETITES : celles qui assurent le plein emploi du chef d'exploitation et de sa famille.

— MOYENNES : celles qui nécessitent un ou plusieurs salariés mais où le chef d'exploitation travaille manuellement.

— GRANDES : celles où le chef d'exploitation n'effectue qu'un travail de direction.

— TRES GRANDES : celles où le chef d'exploitation dirige sa ferme avec l'aide d'un chef de culture.

L'I.N.S.E.E. put alors faire travailler ses machines mécanographiques et envoyer dans chaque Direction des Services agricoles les tableaux relatifs à la structure des exploitations, notamment :

La répartition en nombre et en surface des exploitations selon les catégories (valeur absolue et indices), selon le mode de faire-valoir ;

La répartition du territoire cultivé, des diverses cultures, du bétail, du matériel et de la main-d'œuvre.

(Le recensement des exploitations agricoles de 1946 fut effectué de la même manière par région agricole et par catégories d'exploitations).

Cette énumération suffit pour saisir l'intérêt que présente cette documentation pour les Directeurs départementaux des Services agricoles.

Peut-être eut-il été plus intéressant pour les économistes de classer les exploitations d'une région homogène (j'insiste sur ce point) par tranches de superficies plus nombreuses permettant les regroupements ultérieurs ?

Il nous a semblé alors préférable et plus facile de donner immédiatement aux Directeurs des Services agricoles des tableaux établis d'après leurs propres indications, quitte à perfectionner la méthode ultérieurement. C'est ce qui a été fait en ce qui concerne la délimitation des régions naturelles et ce qui reste à faire pour les catégories d'exploitations.

Sur cette question, on trouvera des éléments d'information dans la brochure « La structure des exploitations agricoles en France », qui a été publiée en 1949 par l'I.N.S.E.E.

**M. Cournier.** — M. Augé-Laribé a insisté sur la nécessité de signaler aux économistes l'existence des données statistiques détaillées tirées des enquêtes agricoles par déclaration individuelle et qui ont rendu possibles divers travaux, notamment l'étude de M. Klatzmann.

L'Institut National de la Statistique a précisé, dans une brochure éditée en 1949 sous le titre « La structure des exploitations agricoles en France », les conditions d'établissement des tableaux statistiques, tant par département que par région agricole à l'intérieur de chaque département. On trouve aussi dans cette brochure un exemplaire de chacun des tableaux existants.

Il n'a malheureusement pas été possible de publier tous les tableaux, ce qui eut entraîné une dépense très élevée, mais les résultats du recensement des exploitations agricoles au 10 mars 1946, plus spécialement destiné à recueillir des renseignements sur la main-d'œuvre agricole permanente, figurent dans un volume spécial intitulé « Recensement général de 1946 — Volume VII — Exploitations agricoles ».

Ce volume, qui fait de larges emprunts à la brochure « La structure des exploitations agricoles en France » reproduit, pour chaque région agricole, des données statistiques puisées dans les tableaux présentés dans cette brochure. Ces données concernent l'utilisation des terres (portion de la surface totale des exploitations respectivement occupée par les terres labourables et en particulier céréales, plantes sarclées et plantes fourragères, les surfaces toujours couvertes d'herbe, les bois, les vignes, les cultures maraîchères et légumières de plein champ) et la densité du cheptel (nombre d'animaux des espèces chevaline, bovine, en particulier nombre de vaches laitières : vaine et porcine pour 100 hectares de surface totale des exploitations).

Tous ces renseignements sont donnés par catégorie d'exploitations, classées suivant leur étendue en très petites, petites, moyennes, grandes et très grandes, les limites des catégories variant d'ailleurs suivant les régions agricoles. Pour chaque catégorie d'exploitation, on trouve la répartition en nombre, suivant le mode de faire valoir ainsi que l'effectif du personnel permanent (salariés d'une part, main-d'œuvre familiale d'autre part) avec distinction de sexe.

\*\*

On peut se procurer « La structure des exploitations agricoles en France » (200 fr.) et le « Recensement de la population au 10 mars 1946 — Volume VII — Exploitations agricoles » (1.500 fr.), au siège de l'Institut National de la Statistique, 29, quai Branly, à Paris, ou aux Presses Universitaires, 108, Bd St-Germain, à Paris.

Pour obtenir toute la documentation disponible, on consultera les tableaux détaillés qui sont à la disposition du public au siège de l'Institut National de la Statistique. Un exemplaire des tableaux intéressant un département donné est d'ailleurs détenu par la Direction des Services agricoles, au chef-lieu de ce département et par la Direction régionale de l'Institut National de la Statistique dans la circonscription de laquelle ce département est compris.

**TABLEAU I**  
**RÉPARTITION PROPORTIONNELLE DES RENDEMENTS BRUTS**  
**A L'INTÉRIEUR DE CHAQUE DÉPARTEMENT**  
**(RESULTATS PROVISOIRES)**

(En % du rendement brut total du département)

DÉPARTEMENTS	C L A S S E S							
	I-II 0-200	III 200-300	IV 300-500	V 500-1.000	VI 1.000-2.000	VII 2.000-3.000	VIII 3.000-5.000	IX-X + de 5.000
Ain .....	20	20	22	21	17	—	—	—
Aisne .....	2	1	3	9	21	9	11	44
Allier .....	8	8	14	22	48	—	—	—
Alpes (Basses) .....	9	14	22	36	19	—	—	—
Alpes (Hauts) .....	21	14	33	30	2	—	—	—
Ancône-Maritimes .....	12	13	44	18	7	6	—	—
Ardèche .....	32	32	28	7	1	—	—	—
Ardennes .....	5	4	9	20	31	15	13	3
Ariège .....	24	14	21	27	14	—	—	—
Aube .....	6	5	15	37	26	7	4	—
Aude .....	11	7	13	23	21	15	8	2
Aveyron .....	14	13	25	20	15	10	3	—
Belfort .....	17	11	25	38	9	—	—	—
Bouches-du-Rhône .....	9	12	15	17	13	12	22	—
Calvados .....	7	7	13	25	28	11	9	—
Cantal .....	10	12	24	29	17	8	—	—
Charente .....	7	9	32	39	11	2	—	—
Charente-Maritime .....	11	9	25	40	12	3	—	—
Cher .....	8	7	11	19	31	24	—	—
Corrèze .....	17	25	35	20	3	—	—	—
Corse .....	—	—	—	—	—	—	—	—
Côte-d'Or .....	12	9	10	30	35	7	—	—
Côtes-du-Nord .....	8	8	25	41	18	—	—	—
Creuse .....	11	15	29	30	15	—	—	—
Dordogne .....	18	17	42	21	2	—	—	—
Doubs .....	11	17	32	34	6	—	—	—
Drôme .....	16	17	54	13	—	—	—	—
Eure .....	5	3	7	20	29	18	12	6
Eure-et-Loir .....	3	1	6	18	26	15	23	8
Finistère .....	8	4	20	40	28	—	—	—
Gard .....	7	5	18	35	20	6	6	3
Garonne (Haute) .....	17	14	29	29	9	2	—	—
Gers .....	6	11	27	43	12	1	—	—
Gironde .....	8	8	20	49	15	—	—	—
Hérault .....	4	6	13	28	25	8	13	3
Ille-et-Vilaine .....	9	9	23	40	19	—	—	—
Indre .....	11	12	14	21	27	9	6	—
Indre-et-Loire .....	7	9	16	32	34	2	—	—
Isère .....	15	13	29	31	12	—	—	—
Jura .....	19	14	35	26	6	—	—	—
Landes .....	18	29	53	—	—	—	—	—
Loir-et-Cher .....	7	8	18	30	30	7	—	—
Loiré .....	26	13	28	22	11	—	—	—
Loire (Haute) .....	17	26	30	23	4	—	—	—
Loire-Inférieure .....	5	6	14	49	24	2	—	—

TABLEAU I

**RÉPARTITION PROPORTIONNELLE DES RENDEMENTS BRUTS  
A L'INTÉRIEUR DE CHAQUE DÉPARTEMENT  
(RESULTATS PROVISOIRES)**

(suite)

(En % du rendement brut total du département)

DÉPARTEMENTS	CLASSES							
	I-II 0-200	III 200-300	IV 300-500	V 500-1.000	VI 1.000-2.000	VII 2.000-3.000	VIII 3.000-5.000	IX-X + de 5.000
Loiret .....	5	3	11	26	28	14	—	—
Lot .....	38	31	28	3	—	—	—	—
Lot-et-Garonne .....	10	16	40	33	1	—	—	—
Lozère .....	30	21	20	20	9	—	—	—
Maine-et-Loire .....	6	8	15	41	30	—	—	—
Manche .....	15	11	15	32	13	5	9	—
Marne .....	4	2	4	19	33	19	12	7
Marne (Haute) .....	7	6	12	33	35	7	—	—
Mayenne .....	5	5	14	55	21	—	—	—
Meurthe-et-Moselle .....	8	5	9	23	32	15	8	—
Meuse .....	6	4	7	31	52	—	—	—
Morbihan .....	12	12	26	39	11	—	—	—
Moselle .....	—	—	—	—	—	—	—	—
Nièvre .....	10	7	12	22	33	12	4	—
Nord .....	2	2	6	19	37	16	10	8
Oise .....	—	3	—	7	20	18	13	39
Orne .....	13	12	22	30	23	—	—	—
Pas-de-Calais .....	4	3	10	28	32	9	9	5
Puy-de-Dôme .....	15	18	25	31	9	2	—	—
Pyrénées (Basses) .....	14	15	50	21	—	—	—	—
Pyrénées (Hautes) .....	31	13	36	17	3	—	—	—
Pyrénées-Orientales .....	6	6	13	19	29	12	15	—
Rhin (Bas) .....	—	—	—	—	—	—	—	—
Rhin (Haut) .....	—	—	—	—	—	—	—	—
Rhône .....	18	20	39	20	3	—	—	—
Saône (Haute) .....	11	13	25	36	10	1	1	4
Saône-et-Loire .....	17	17	20	17	25	4	—	—
Sarthe .....	10	11	19	32	28	—	—	—
Savoie .....	53	23	8	4	2	10	—	—
Savoie (Haute) .....	27	17	35	14	6	1	—	—
Seine (Banlieue) .....	8	12	17	22	19	4	4	14
Seine-Inférieure .....	4	4	8	19	37	16	12	—
Seine-et-Marne .....	—	1	—	2	6	19	11	43
Seine-et-Oise .....	2	2	4	9	17	10	17	39
Sèvres (Deux) .....	6	9	19	40	23	3	—	—
Somme .....	2	2	6	16	36	16	11	11
Tarn .....	10	12	36	41	1	—	—	—
Tarn-et-Garonne .....	10	10	37	37	5	1	—	—
Var .....	7	8	21	43	21	—	—	—
Vaucluse .....	7	5	18	45	25	—	—	—
Vendée .....	10	11	15	37	26	1	—	—
Vienne .....	6	4	14	37	34	5	—	—
Vienne (Haute) .....	12	12	20	32	20	4	—	—
Vosges .....	20	12	19	29	20	—	—	—
Yonne .....	7	8	15	35	24	11	—	—
France entière .....	9	9	18	28	22	6	4	4

**TABLEAU II**  
**RENDEMENTS BRUTS MOYENS PAR HECTARE (1)**  
**(RESULTATS PROVISOIRES)**

(Unité : milliardième du rendement brut total France entière [2])

DEPARTEMENTS	SUPERFICIE DES EXPLOITATIONS														TOTAL
	de 1 Ha.	1 à 2 Ha.	2 à 3 Ha.	3 à 5 Ha.	5 à 10 Ha.	10 à 20 Ha.	20 à 40 Ha.	40 à 50 Ha.	50 à 100 Ha.	100 à 200 Ha.	200 à 500 Ha.	+ de 500 Ha.			
Ain .....	50	37	32	31	29	28	26	25	22	11	5	—	—	—	25
Aisne .....	—	49	41	37	35	37	40	41	41	42	43	24	—	—	40
Allier .....	59	38	29	27	26	24	23	23	22	16	4	—	—	—	23
Alpes (Basses) .....	—	34	34	30	26	20	16	13	10	8	7	5	—	—	12
Alpes (Hautes) .....	37	31	29	29	25	23	18	15	11	7	—	—	—	—	17
Alpes-Maritimes .....	223	193	138	100	73	40	28	25	22	17	—	—	—	—	55
Ardèche .....	63	48	39	34	26	21	15	11	10	8	—	—	—	—	19
Ardennes .....	42	28	29	26	27	26	27	31	30	28	19	—	—	—	27
Ariège .....	34	25	21	19	19	20	20	20	17	13	—	—	—	—	19
Aube .....	37	31	23	21	18	18	19	19	18	16	14	—	—	—	18
Aude .....	81	78	75	68	60	49	40	36	33	23	17	6	—	—	39
Aveyron .....	52	35	28	24	21	20	18	17	17	16	12	—	—	—	18
Belfort .....	49	44	41	41	41	42	37	26	19	—	—	—	—	—	32
Bouches-du-Rhône .....	96	81	73	64	55	49	43	43	36	24	16	6	—	—	30
Calvados .....	—	30	31	28	27	27	27	28	27	26	15	—	—	—	27
Cantal .....	—	21	20	20	19	18	17	15	15	15	11	—	—	—	16
Charente .....	47	35	31	29	28	27	25	23	21	17	—	—	—	—	25
Charente-Maritime .....	59	42	37	—	32	30	27	25	23	20	—	—	—	—	28
Cher .....	55	36	27	35	23	22	21	20	20	19	9	—	—	—	18
Corrèze .....	46	36	31	26	27	22	16	13	12	10	5	—	—	—	18
Corse .....	—	—	—	29	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Côte-d'Or .....	53	41	34	31	26	22	21	20	19	16	4	—	—	—	19
Côtes-du-Nord .....	54	47	44	44	43	42	39	31	29	—	—	—	—	—	40
Creuse .....	—	23	21	21	20	20	19	18	17	10	—	—	—	—	18
Dordogne .....	38	36	28	27	25	21	17	14	13	9	—	—	—	—	19
Doubs .....	41	29	21	21	23	21	19	17	15	8	5	—	—	—	18
Dôme .....	50	40	36	32	29	25	18	11	8	4	3	—	—	—	17
Eure .....	—	25	25	24	24	26	27	28	28	27	22	—	—	—	26
Eure-et-Loir .....	—	34	33	30	29	30	31	30	31	30	24	—	—	—	30
Finistère .....	62	57	54	52	47	44	42	38	32	15	—	—	—	—	44
Gard .....	72	72	73	70	63	51	38	32	28	21	15	—	—	—	39
Garonne (Haute) .....	52	39	31	22	22	21	20	19	20	16	—	—	—	—	21
Gers .....	57	43	36	29	25	23	21	20	20	15	—	—	—	—	22
Gironde .....	86	82	75	66	58	46	26	23	17	13	7	9	—	—	31
Hérault .....	128	125	122	112	100	83	64	52	48	22	17	—	—	—	60
Ille-et-Vilaine .....	47	41	39	38	38	39	37	35	29	9	—	—	—	—	37
Indre .....	41	26	23	21	20	18	18	17	17	16	13	—	—	—	17
Indre-et-Loire .....	63	51	42	35	33	29	27	25	24	14	6	—	—	—	25
Isère .....	62	45	39	37	36	34	31	27	22	14	—	—	—	—	37
Jura .....	39	36	31	30	28	27	25	21	18	9	5	—	—	—	24
Landes .....	43	39	34	32	28	21	13	8	4	1	1	—	—	—	12
Loir-et-Cher .....	55	49	42	39	36	29	25	23	22	17	5	—	—	—	22
Loire .....	54	37	30	27	23	19	21	21	19	13	—	—	—	—	21
Loire (Haute) .....	44	34	32	31	30	27	23	20	16	15	—	—	—	—	26
Loire-Inférieure .....	86	70	59	49	46	49	39	39	33	18	—	—	—	—	45

(1) Les résultats relatifs aux entreprises de plus de 100 hectares n'ont pas été reportés dans les départements où ils ne paraissaient pas significatifs.

(2) En multipliant chaque nombre par 1,5, on obtient approximativement le rendement brut à l'hectare, en milliers de francs 1950.

**TABLEAU II**  
**RENDEMENTS BRUTS MOYENS PAR HECTARE (suite)**  
**(RESULTATS PROVISOIRES)**

(Unité : milliardième du rendement brut total France entière [2])

DEPARTEMENTS	SUPERFICIE DES EXPLOITATIONS													TOTAL
	de 1 Ha.	1 à 2 Ha.	2 à 3 Ha.	3 à 5 Ha.	5 à 10 à	20 Ha.	20 à 40 Ha.	40 à 50 Ha.	50 à 100 Ha.	100 à 200 Ha.	200 à 500 Ha.	+ de 500 Ha.		
Loiret .....	76	51	41	37	35	33	33	30	30	27	10	—	—	29
Lot .....	29	25	24	19	17	15	11	9	6	5	3	—	—	12
Lot-et-Garonne .....	29	40	35	32	29	26	22	18	14	8	—	—	—	24
Lozère .....	—	16	20	15	13	11	9	8	7	6	5	—	—	8
Maine-et-Loire .....	63	52	44	38	36	33	31	29	25	13	6	—	—	31
Manche .....	47	35	35	33	34	34	32	29	27	25	12	—	—	32
Marne .....	82	69	50	39	33	29	29	28	27	25	20	12	—	27
Marne (Haute) .....	—	23	20	20	19	19	20	21	20	16	5	—	—	18
Mayenne .....	—	26	28	24	28	30	29	28	27	11	—	—	—	28
Meurthe-et-Moselle .....	63	44	35	31	26	28	30	29	28	23	13	—	—	27
Meuse .....	51	31	27	25	24	27	28	25	24	13	4	—	—	20
Morbihan .....	18	36	36	36	35	31	31	30	27	14	—	—	—	31
Moselle .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Nièvre .....	39	26	24	25	22	22	22	21	20	17	14	—	—	20
Nord .....	104	96	87	77	77	76	76	77	79	77	65	—	—	76
Oise .....	—	63	54	44	41	42	43	21	43	43	43	38	—	43
Orne .....	—	21	19	19	19	18	19	18	18	16	6	—	—	18
Pas-de-Calais .....	59	61	57	53	55	54	52	47	47	46	49	—	—	52
Puy-de-Dôme .....	80	55	43	39	34	30	29	25	23	18	12	—	—	31
Pyrénées (Basses) .....	56	42	37	32	28	24	18	14	12	5	—	—	—	22
Pyrénées (Hautes) .....	51	34	29	27	27	27	24	24	13	4	—	—	—	24
Pyrénées-Orientales .....	145	142	140	131	110	93	79	57	50	31	14	—	—	72
Rhin (Bas) .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Rhin (Haut) .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Rhône .....	82	71	57	49	41	31	25	22	23	10	—	—	—	35
Saône (Haute) .....	35	26	26	24	25	24	25	23	20	8	—	—	—	23
Saône-et-Loire .....	62	41	36	32	29	26	23	24	24	20	—	—	—	25
Sarthe .....	51	35	32	30	30	30	30	28	26	12	—	—	—	28
Savoie .....	46	32	29	27	25	20	17	14	16	13	8	—	—	20
Savoie (Haute) .....	44	34	32	32	30	30	27	27	18	9	8	—	—	28
Seine .....	257	240	198	186	137	100	80	74	89	—	—	—	—	142
Seine-Inférieure .....	62	46	40	37	35	37	37	37	37	34	15	—	—	37
Seine-et-Marne .....	121	85	62	56	43	43	43	42	41	41	41	22	41	41
Seine-et-Oise .....	—	114	99	81	66	54	51	49	46	46	46	17	46	48
Sèvres (Deux) .....	48	35	43	30	30	30	30	28	22	23	—	—	—	29
Somme .....	78	70	43	40	41	42	43	42	41	38	40	—	—	42
Tarn .....	56	62	35	30	28	24	21	16	13	8	—	—	—	21
Tarn-et-Garonne .....	62	46	38	32	29	25	22	19	18	14	—	—	—	24
Var .....	45	83	79	69	62	51	33	26	21	13	3	—	—	26
Vaucluse .....	62	68	66	65	61	53	39	34	26	15	5	—	—	42
Vendée .....	58	35	31	29	29	29	28	28	24	16	—	—	—	28
Vienne .....	51	38	33	32	32	31	29	26	25	19	9	—	—	27
Vienne (Haute) .....	—	29	27	26	24	23	23	22	22	19	—	—	—	22
Vosges .....	37	29	28	27	28	27	28	27	23	11	5	—	—	24
Yonne .....	32	30	24	23	23	22	22	21	20	18	7	—	—	20
France entière .....	73	58	48	41	35	31	28	26	24	23	18	5	—	28

## TABLEAU III

## RENDEMENTS BRUTS MOYENS PAR EXPLOITATION

(Unité : milliardième du rendement brut total France entière)

DEPARTEMENTS	— de 1 Ha.	1 à 2 Ha.	2 à 3 Ha.	3 à 5 Ha.	5 à 10 Ha.	10 à 20 Ha.	20 à 40 Ha.	40 à 50 Ha.	50 à 100 Ha.	100 à 200 Ha.	200 à 500 Ha.
Ain .....	25	52	75	120	200	370	690	1.100	1.400	1.500	1.600
Aisne .....	—	68	97	140	250	520	1.100	1.800	2.800	5.800	12.100
Allier .....	26	52	67	100	180	330	630	1.000	1.400	2.000	—
Alpes (Basses) .....	—	48	80	110	180	280	450	580	670	1.100	2.000
Alpes (Hautes) .....	19	45	71	110	180	320	480	670	720	850	—
Alpes-Maritimes .....	110	260	320	380	490	530	760	1.100	1.500	—	—
Ardèche .....	30	67	94	130	190	280	400	490	680	1.000	—
Ardennes .....	18	39	68	97	—190	370	760	1.300	2.000	3.600	5.700
Ariège .....	15	35	52	74	140	280	550	860	1.100	1.100	—
Aube .....	17	44	56	79	130	270	540	820	1.200	2.000	3.700
Aude .....	39	110	180	260	420	680	1.100	1.600	2.300	—	5.100
Aveyron .....	22	48	67	94	160	280	480	740	1.100	3.200	3.300
Belfort .....	21	63	100	160	290	570	960	1.100	1.300	2.200	290
Bouches-du-Rhône .....	50	110	170	240	370	660	1.100	1.900	2.400	3.300	4.700
Calvados .....	—	41	72	100	190	370	740	1.200	1.800	3.200	—
Cantal .....	—	29	49	77	140	260	470	680	1.000	1.900	—
Charente .....	23	49	73	110	210	380	670	990	1.300	2.100	—
Charente-Maritime .....	30	58	88	130	230	420	720	1.100	1.500	2.500	—
Cher .....	23	49	63	97	170	310	580	880	1.400	240	2.400
Corrèze .....	22	51	75	110	190	300	430	600	750	1.200	—
Corse .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1.200
Côte-d'Or .....	25	58	83	120	180	310	590	870	1.300	2.100	—
Côtes-du-Nord .....	27	64	100	160	310	570	970	1.300	1.700	1.900	—
Creuse .....	—	32	49	80	150	280	490	780	1.100	1.300	—
Dordogne .....	20	50	67	110	180	300	450	610	830	1.200	—
Dubus .....	19	41	50	82	170	300	560	740	1.000	1.100	—
Drôme .....	23	55	83	120	210	340	480	490	540	500	—
Eure .....	—	35	58	91	170	360	770	1.200	1.900	3.500	5.700
Eure-et-Loir .....	—	49	77	110	210	430	880	1.300	2.100	4.100	6.100
Finistère .....	37	76	120	190	330	610	1.100	1.600	2.000	1.800	—
Gard .....	40	100	170	270	440	690	1.000	1.400	1.900	2.800	4.600
Garonne (Haute) .....	24	54	68	92	160	310	540	840	1.300	2.100	—
Gers .....	30	60	85	110	190	330	580	870	1.300	1.800	—
Gironde .....	43	120	180	260	420	640	710	1.000	1.200	1.800	2.000
Hérault .....	60	170	290	430	690	1.100	1.800	2.300	3.300	3.000	5.000
Ille-et-Vilaine .....	27	57	89	140	270	530	1.000	1.500	1.700	1.100	—
Indre .....	19	36	53	79	140	250	480	750	1.100	2.100	3.500
Indre-et-Loire .....	29	71	98	130	240	410	740	1.100	1.600	2.200	1.700
Isère .....	31	64	95	140	260	460	800	1.200	1.400	1.900	—
Jura .....	29	52	75	120	200	370	640	930	1.200	1.100	—
Landes .....	20	55	83	130	210	300	370	330	250	140	—
Loir-et-Cher .....	27	67	98	150	260	400	690	1.000	1.400	2.200	1.500
Loire .....	25	51	71	110	170	270	550	940	1.200	1.600	—
Loire (Haute) .....	26	50	78	120	210	360	600	880	1.000	1.800	—
Loire-Inférieure .....	44	98	140	190	330	670	3.000	1.700	2.000	2.300	—
Loiret .....	40	71	96	140	250	470	870	1.300	2.000	3.400	2.900

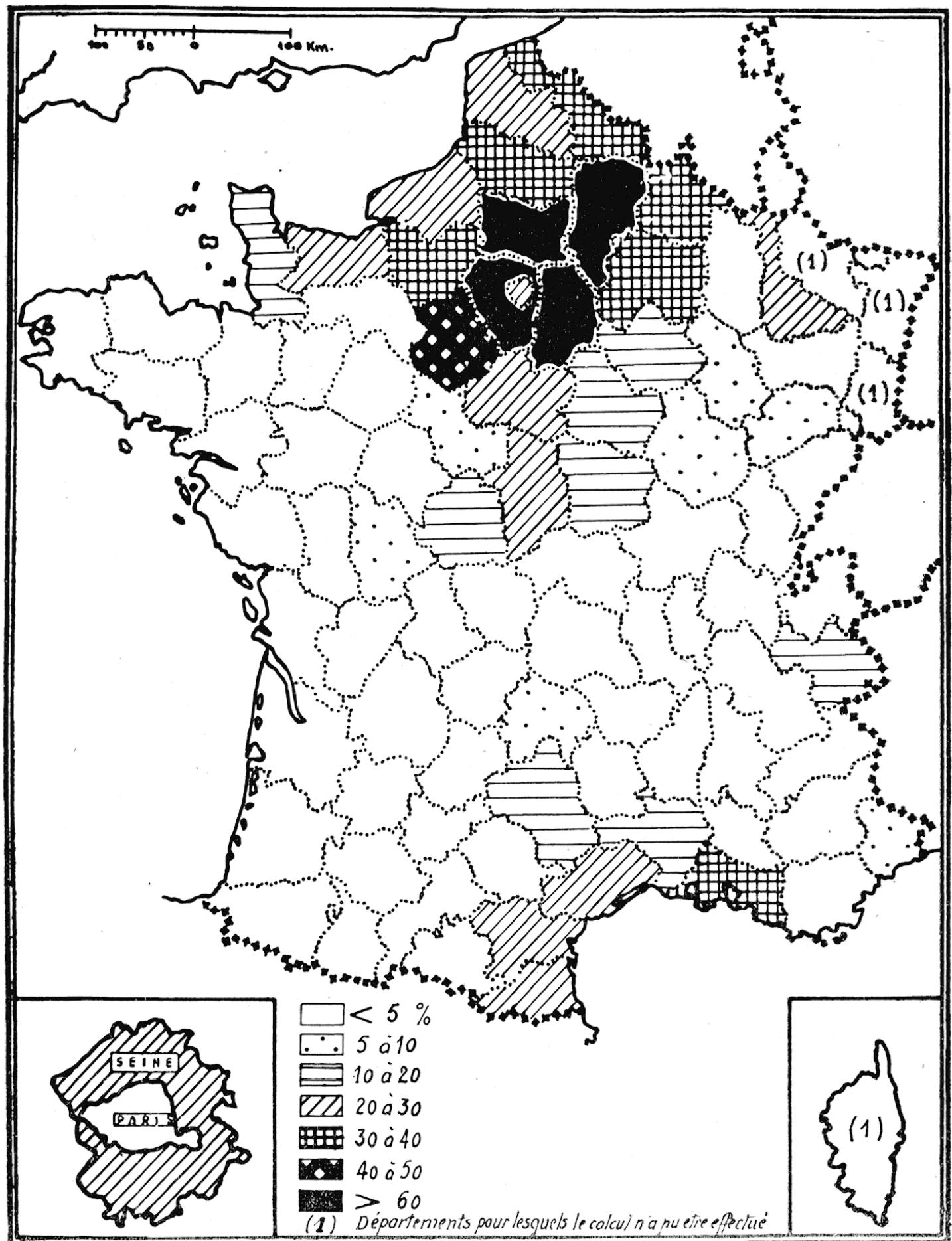
## TABLEAU III

RENDEMENTS BRUTS MOYENS PAR EXPLOITATION (*suite*)

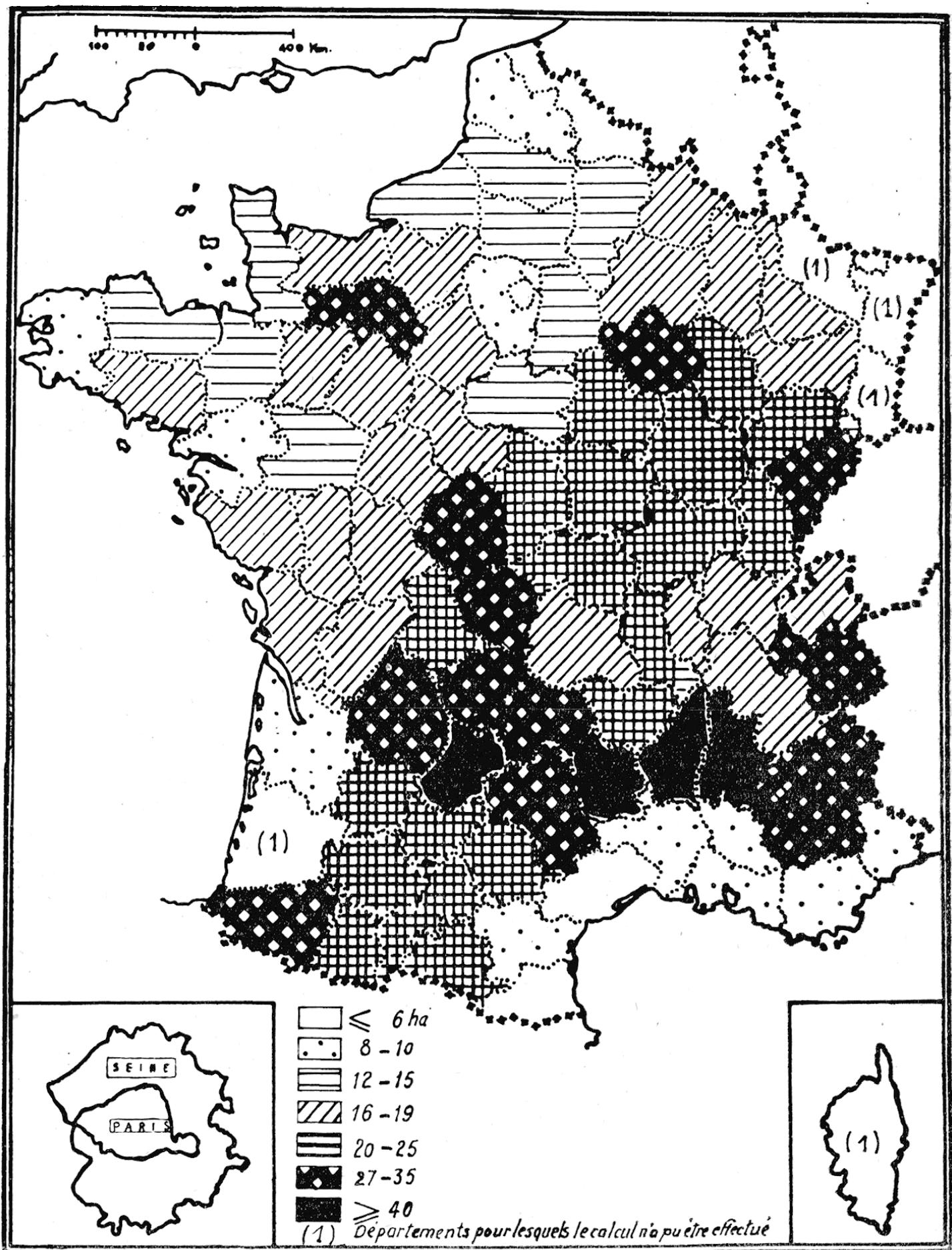
(Unité : milliardième du rendement brut total France entière)

DEPARTEMENTS	— de 1 Ha.	1 à 2 Ha.	2 à 3 Ha.	3 à 5 Ha.	5 à 10 Ha.	10 à 20 Ha.	20 à 40 Ha.	40 à 50 Ha.	50 à 100 Ha.	100 à 200 Ha.	200 à 500 Ha.
Lot .....	15	38	56	74	120	200	300	380	420	620	—
Lot-et-Garonne .....	26	54	84	130	210	360	570	800	890	1.000	—
Lozère .....	—	23	47	56	92	160	250	340	500	840	1.500
Maine-et-Loire .....	30	71	100	150	250	450	850	1.300	1.500	1.800	—
Manche .....	24	48	80	120	230	450	820	1.200	1.700	2.200	—
Marne .....	36	95	120	150	230	420	840	1.200	1.800	3.200	5.500
Marne (Haute) .....	—	36	48	76	130	280	580	900	1.300	2.100	1.600
Mayenne .....	—	31	66	93	200	430	810	1.200	1.500	1.300	—
Meurthe-et-Moselle .....	29	62	84	120	180	420	830	1.300	1.600	2.900	—
Meuse .....	23	44	65	100	170	380	780	1.100	1.900	1.800	1.100
Morbihan .....	11	48	82	130	250	430	780	1.300	1.600	1.700	—
Moselle .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Nièvre .....	18	37	57	93	150	300	590	890	1.400	2.200	3.700
Nord .....	54	140	210	300	570	1.100	2.000	3.400	5.100	10.000	—
Oise .....	—	88	130	170	290	620	1.200	1.900	2.900	5.900	11.600
Orne .....	—	29	45	71	140	260	510	790	1.200	1.900	—
Pas-de-Calais .....	33	88	140	210	410	770	1.400	2.100	3.200	5.700	—
Puy-de-Dôme .....	35	76	100	150	240	410	760	1.100	1.500	2.400	—
Pyrénées (Basses) .....	27	61	91	130	210	340	490	610	740	700	—
Pyrénées (Hautes) .....	24	49	71	110	190	370	600	1.000	880	640	—
Pyrénées-Orientales .....	71	200	340	500	740	1.300	2.100	2.600	3.500	4.200	4.100
Rhin (Bas) .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Rhin (Haut) .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Rhône .....	42	98	130	190	290	410	650	940	1.400	1.500	—
Saône (Haute) .....	17	38	63	93	180	340	660	1.000	1.300	1.100	—
Saône-et-Loire .....	31	58	85	120	210	350	640	1.000	1.500	2.500	—
Sarthe .....	29	50	75	110	210	420	810	1.200	1.600	1.600	—
Savoie .....	23	46	70	110	170	260	440	590	1.000	1.800	—
Savoie (Haute) .....	23	50	77	120	210	390	680	1.200	1.200	1.300	—
Seine (Banlieue) .....	130	300	450	690	930	1.300	2.100	3.200	5.900	13.300	—
Seine-Inférieure .....	32	64	93	140	250	520	1.000	1.600	2.500	4.000	3.900
Seine-et-Marne .....	64	120	150	210	300	640	1.200	1.900	2.900	5.800	10.700
Seine-et-Oise .....	—	150	230	310	460	750	1.400	2.200	3.200	6.500	11.400
Sèvres (Deux) .....	22	49	100	110	220	420	800	1.200	1.400	2.600	—
Somme .....	42	100	100	160	300	630	1.200	1.900	2.700	4.900	10.700
Tarn .....	28	85	83	110	200	340	560	720	840	1.100	—
Tarn-et-Garonne .....	31	64	89	120	210	360	580	840	1.200	1.700	—
Var .....	23	110	190	260	430	700	890	1.100	1.400	1.800	770
Vaucluse .....	33	97	160	250	420	710	1.100	1.500	1.700	2.000	—
Vendée .....	22	48	73	110	210	390	790	1.200	1.400	2.000	—
Vienne .....	24	53	77	120	230	430	780	1.100	1.600	2.300	—
Vienne (Haute) .....	—	41	64	99	170	320	610	970	1.400	2.300	—
Vosges .....	18	42	67	110	200	380	760	1.200	1.500	1.400	—
Yonne .....	16	43	57	88	170	310	600	940	1.300	2.300	—
France entière .....	35	81	110	160	250	430	750	1.100	1.600	3.000	5.000

PART DES GRANDES EXPLOITATIONS (CLASSES VII A X) DANS LE  
RENDEMENT BRUT DE CHAQUE DÉPARTEMENT



SUPERFICIE DE L'EXPLOITATION AYANT UN RENDEMENT BRUT  
ÉGAL À 0,5 MILLIONIÈME DU RENDEMENT BRUT DE LA FRANCE ENTIÈRE

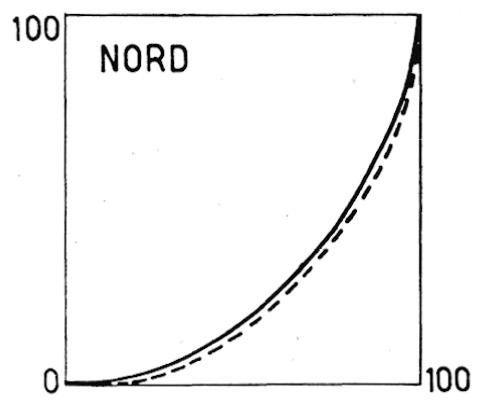
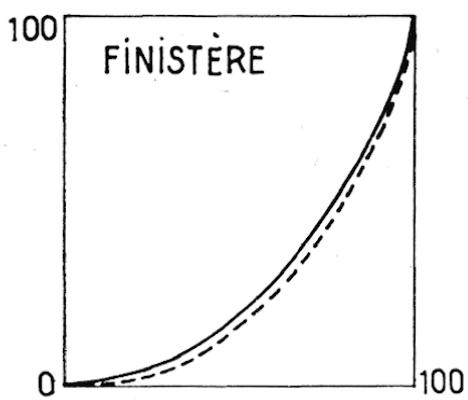
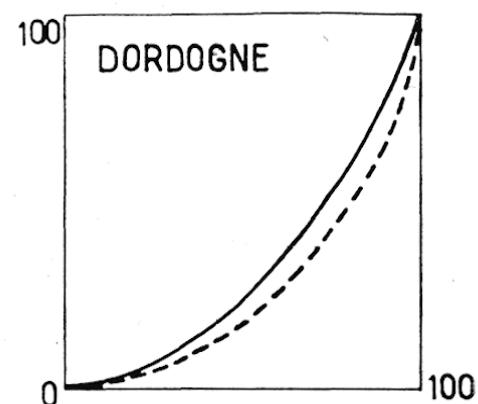
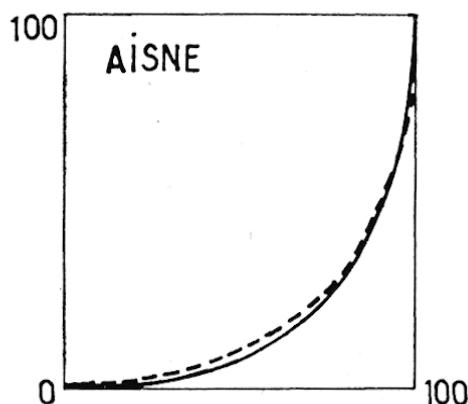


## I. INÉGALITÉ DE LA DISTRIBUTION DES REVENUS ET DES SUPERFICIES

Abcisse: % du nombre des exploitations

Ordonnée: % du rendement brut total (Courbe en trait plein)

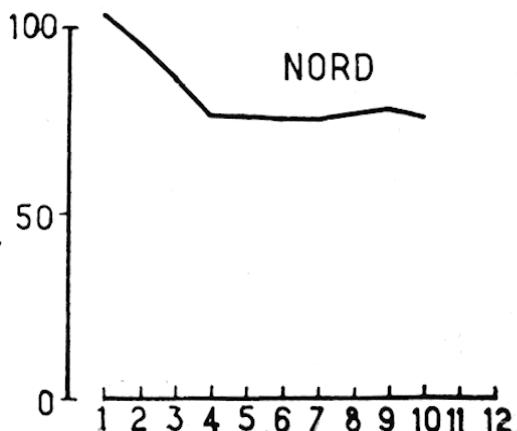
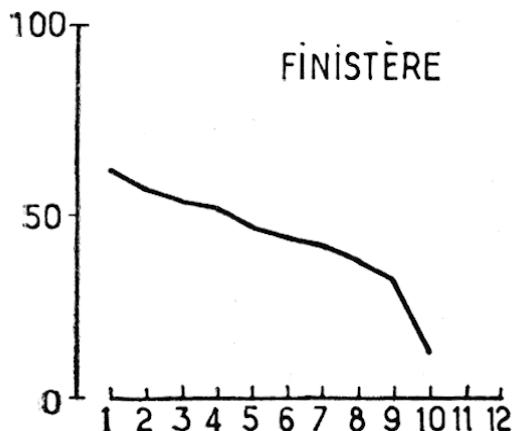
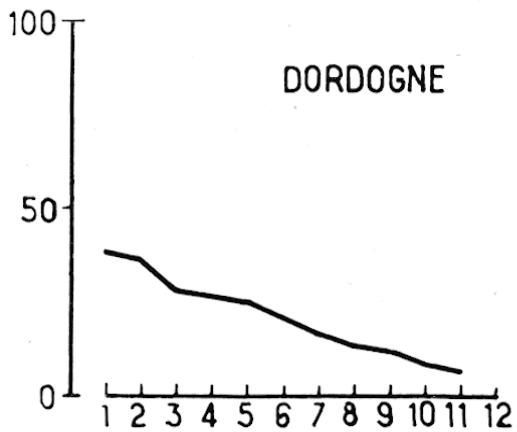
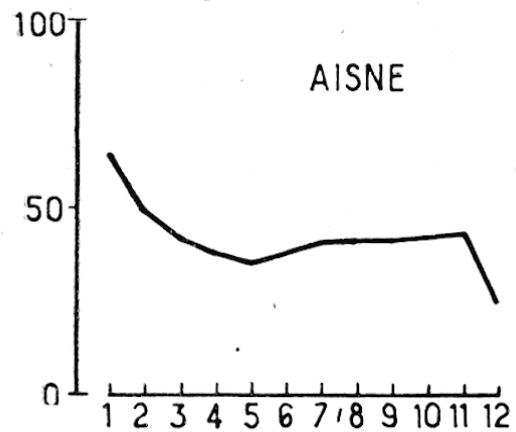
% de la superficie totale (courbe en tirets)



## II. RENDEMENT BRUT À L' HECTARE PAR CATÉGORIE D'EXPLOITATIONS

Abcisse : Catégories d'exploitations, numérotées de 1 (0 à 1 ha) à 12 (plus de 500 ha)

Ordonnée : rendement brut moyen par ha. de la superficie totale (unité: milliardième du rendement brut pour la France entière.)

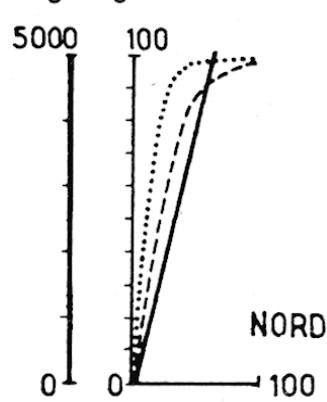
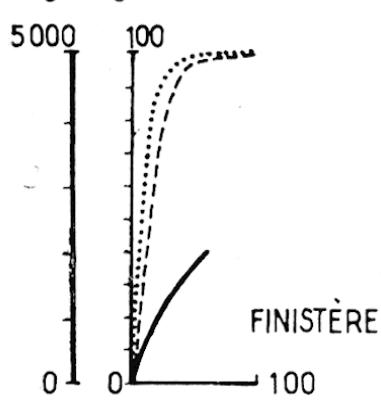
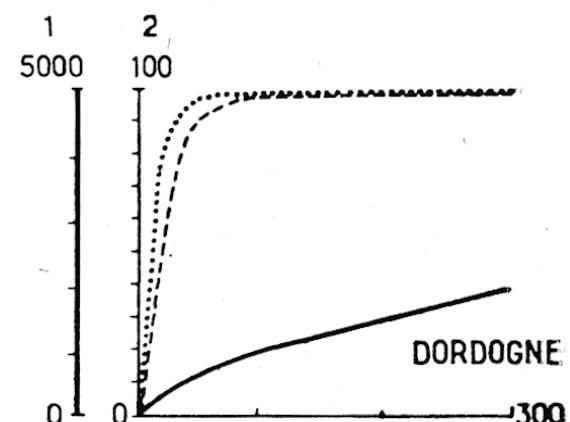
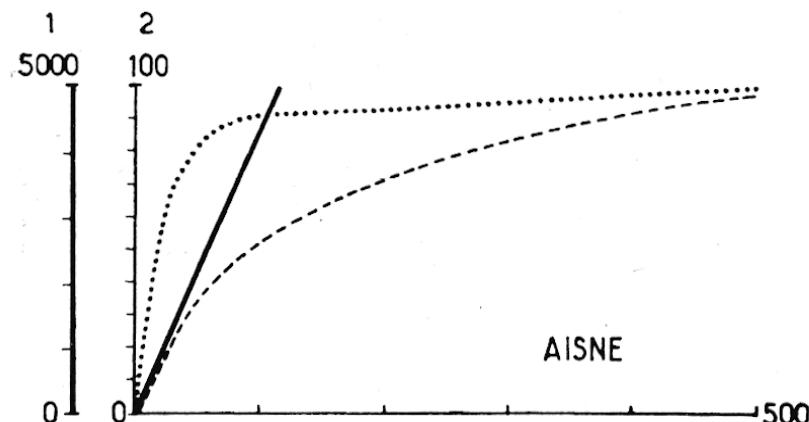


### III - RENDEMENT BRUT MOYEN PAR EXPLOITATION

Abcisse : Superficie des exploitations, en hectares

Ordonnée : 1 - Rendement brut moyen par exploitation (Unité: milliardième du rendement brut pour la France entière)

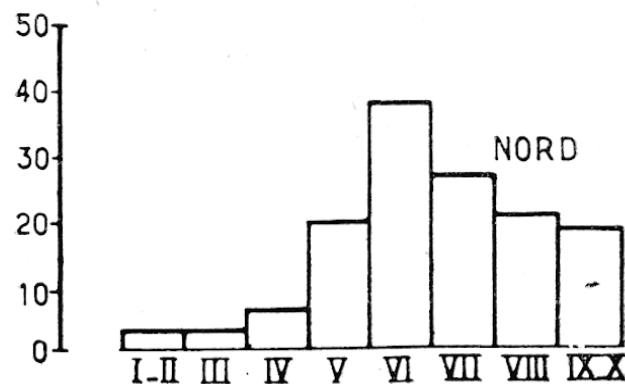
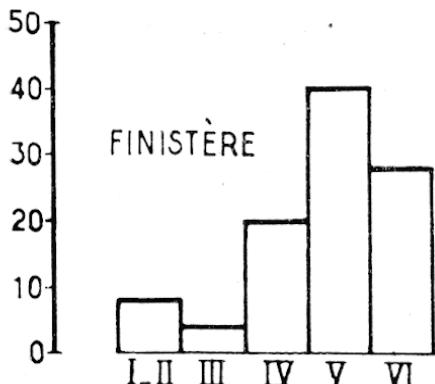
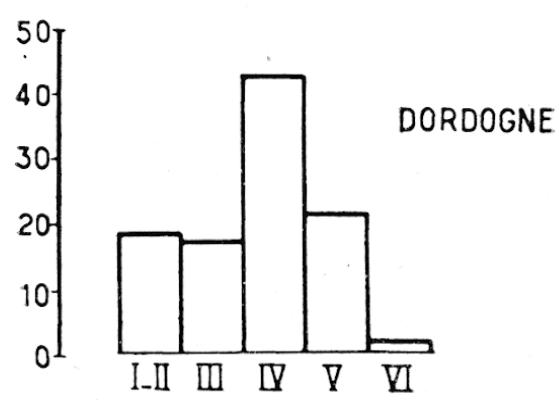
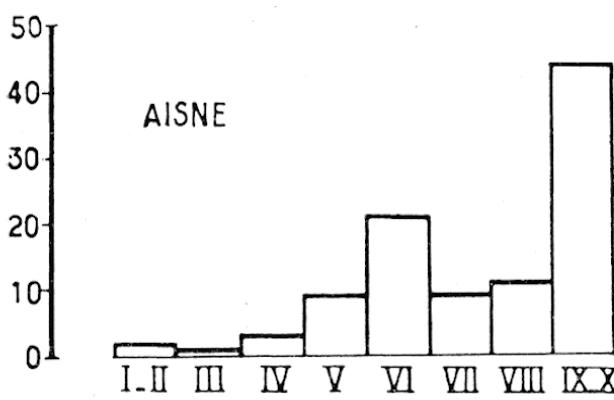
2 - Part dans le total du nombre d'exploitations (Courbe en pointillés) et du rendement brut (courbe en tirets) des exploitations d'une superficie inférieure à une superficie donnée.



### IV - RÉPARTITION DU RENDEMENT BRUT ENTRE LES CATÉGORIES D'EXPLOITATIONS CLASSEES SUIVANT LEUR IMPORTANCE ÉCONOMIQUE

Abcisse : Catégories d'exploitations, numérotées de I-II (rendement brut : 0 à 200) à IX-X (rendement brut : 5000 et plus)

Ordonnée : % du rendement brut total



(SUITE DE LA PAGE 47)

**M. Coutin.** — Tout en soulignant le très grand intérêt de l'étude de M. Klatzmann, il convient de faire remarquer qu'elles est basée sur les résultats de l'enquête agricole de 1942. Or, depuis cette époque, les différentes productions ont évolué et les prix des produits se sont modifiés les uns par rapport aux autres.

Il serait également utile de compléter l'étude de M. Klatzmann par des monographies pour approfondir certaines questions telles que l'autoconsommation, les rapports entre les niveaux de vie et les dimensions des exploitations, etc...

**M. Sorre.** — M. Klatzmann s'est attaché à un problème technique d'une extrême difficulté — et que connaissent bien les géographes. Dès qu'on s'élève au dessus de l'analyse élémentaire, on est amené à chercher des fonctions de plus en plus complexes. Or, à mesure que leur complexité augmente, elles courrent le risque de voir leur signification diminuer à cause des compensations qui se produisent entre les variables. Il faut féliciter M. Klatzmann d'avoir eu conscience de ces difficultés et de s'être attaché à les surmonter.

**M. Rolland.** — L'essai de M. Klatzmann présente un immense intérêt en tant que recherche d'une méthode qui permettrait de classer les exploitations agricoles d'après leur importance économique en utilisant les seules données de la statistique agricole.

Mais pour l'application qui en est faite ici, nous présentons deux observations :

La première est que le matériel statistique que nous possédons actuellement semble beaucoup trop sujet à caution pour tirer des conclusions valables.

La deuxième observation porte sur l'application de la méthode des coefficients d'intensité. Il nous semble qu'elle est valable si elle s'applique à des groupes d'exploitations qui pratiquent à peu près le même système de culture. Mais elle risque de devenir complètement fausse si on applique les mêmes rapports et les mêmes rendements bruts à des hectares de terres, de prés, etc..., situés dans des régions naturelles très dissemblables. Le travail par régions agricoles naturelles serait acceptable ; par département, il est sans doute bien erroné. L'exemple du Gard, présenté tout à l'heure, est très démonstratif ; en appliquant les mêmes rapports et les mêmes rendements dans la plaine viticole de Nîmes et dans les immenses garrigues semi-désertiques qui la surplombent, on fait sûrement des erreurs grossières.

Ceci conduit à affirmer la nécessité absolue d'une nouvelle enquête très sérieuse sur les exploitations agricoles. Ce travail, préparé en 1950, n'a pu être réalisé, faute de crédits ; sans cette enquête, on ne peut pas espérer faire des études valables sur les exploitations agricoles en France. Et puisqu'il faudra bien le faire un jour, on devra à ce moment prendre les précautions utiles pour prévoir son dépouillement par régions agricoles naturelles, faute de quoi toute classification resterait sujette aux critiques les plus fondées.

**M. Tugault.** — Dans l'Etat de Iowa, on a utilisé, dès 1938 et 1939, une méthode par sondage. Il y a 210.000 exploitations. On a choisi au hasard 900 exploitations environ (c'est-à-dire moins de 1/200 du nombre total d'exploitations. Dans ces exploitations choisies au hasard, on a procédé à une enquête très complète, portant notamment sur le rendement brut mais aussi sur la valeur ajoutée, les dépenses d'exploitation, etc... Il a été calculé que cet échantillon est assez représentatif de l'ensemble de cet Etat du point de vue du rendement brut.

Avec certaines réserves, cette méthode pourrait être appliquée en France et donnerait des résultats qu'il serait intéressant de comparer avec ceux présentés par M. Klatzmann.

**M. Laforet.** — L'enquête effectuée dans l'Etat d'Iowa dont parle M. Tugault, a eu lieu dans des conditions de milieu tout à fait particulières qui permettent d'employer la méthode utilisée. En effet, il s'agissait d'une région à peu près homogène — le Corn-belt central — avec des exploitations ayant le même système de cultures et où les conditions de vie des exploitants sont même à peu près identiques. Ces conditions d'homogénéité justifient l'emploi de cette méthode. Ce serait une grave erreur de l'employer en France, même à l'échelle d'un département. Si nous prenons le cas du Gard par exemple, nous avons des moyennes qui résultent de la combinaison d'exploitations totalement différentes à tous les points de vue, puisque les unes proviennent de la région viticole et les autres de la garrigue.

**M. Dumont.** — Les rendements bruts à l'hectare sont rapportés à la surface totale. Si, dans l'Hérault et le Gard, on isole la vigne, on voit que les rendements (d'après les statistiques des Contributions Indirectes), augmentent avec les dimensions de l'exploitation, tandis que le pourcentage de vigne diminue avec ces dimensions. Ceci est dû à deux faits : les petites exploitations doivent planter en vigne même leurs mauvais terrains, elles sont moins bien équipées.